ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômeurs

Question écrite n° 120477

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'article 4 de la loi n° 2008-758 du 1er août 2008 relative aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi. Cet article précise qu'avant le 30 juin 2011, le Gouvernement dépose au Parlement un rapport sur l'impact sur le retour à l'emploi des intéressés de la suppression progressive de la dispense de recherche d'emploi et, le cas échéant, au vu de ces éléments, sur l'opportunité d'un aménagement de la législation. À ce jour, il ne semble pas que ce rapport ait été publié, c'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement de la rédaction de ce rapport.

Données clés

Auteur : Mme Françoise Branget
Circonscription : Doubs (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 120477
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11273
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)